



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 12 juin 2023

## Communiqué de presse

### Vigilance météo : Alerte jaune crue et orages

Le préfet de Tarn-et-Garonne vous informe que le département est placé en vigilance jaune pour les phénomènes de crues et orages par Météo France.

En début de soirée, le département est marqué par l'arrivée d'orages. En seconde partie de nuit, les averses se raréfient et des éclaircies se forment.

Le tronçon Gimone-Save est placé en vigilance jaune. En conséquence des orages de ces derniers jours, les cours d'eau du tronçon ont réagi et les niveaux restent élevés, notamment sur la Gimone.

De nouvelles précipitations orageuses sont prévues jusqu'en fin de nuit de lundi à mardi. Si les cumuls se confirment, les premiers débordements pourront être observés.

Les Maires sont tenus d'informer les riverains des cours d'eaux et l'ensemble de la population. Soyez prudents et tenez-vous au courant de l'évolution de la situation, en consultant le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) pour suivre en temps réel l'évolution de la situation.

Pour plus de renseignements consulter le site de météo France :

[www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com).

#### En cas d'orage il est recommandé :

- D'éviter certaines activités extérieures, du domaine des loisirs, des sports ou du travail
- Ne jamais s'abriter sous un arbre, sous un parapluie, ou contre une paroi ou une structure métallique.
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin
- Éviter les promenades en forêts

#### Conseils de comportement à adopter en cas d'orage :

- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau ;
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur ;
- Je me tiens informé et j'évite de me déplacer ;
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés ;

- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour plus de renseignements consulter le site de météo [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com) ou appelez le 05 67 22 95 00

**Conseils de comportement à adopter en cas de risque inondation :**

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents.
- Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Pour plus d'informations et suivre l'évolution de la situation vous pouvez vous connecter sur les sites suivants : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)